

Fiche -Favoriser l'intégration -Exemples d'action

2025

Objectif :

Favoriser l'intégration des nouveaux et conserver les valeurs originelles de la structure au fur et à mesure des nouveaux recrutements.

Exemple

Accompagnement

- Chaque nouveau salarié se voit attribuer un parrain ou marraine qui n'est pas forcément de son Agence/ Site/ Structure pour développer la coopération entre Agence/ Site/ Structure et faciliter la liberté d'expression.
- Chaque parrain/marraine est volontaire et accompagne un à deux nouveaux salariés. Leur rôle est de veiller à la bonne intégration et aux engagements du nouvel entrant, et ils sont invités à suivre l'avancée des actions prévues dans la « check list d'intégration » qui se déploie sur une année complète.

Une journée "Bienvenue au sein de la structure"

- Le programme d'intégration comprend une formation d'une journée « Bienvenue chez XXX » sur l'histoire, la culture, le fonctionnement des cellules thématiques et la vision de la structure.
- Cette formation regroupe les derniers salariés entrants des 6 derniers mois. Plusieurs intervenants participent à cette formation qui permet de présenter la dimension coopérative en parallèle de la formation pratique et technique.
- Du côté de la direction RH et du responsable hiérarchique est préparé l'accueil des nouveaux sur le plan plus technique et métier. Au cours de la première année plusieurs points d'étape formels sont programmés.

Un programme sur une année

- Au cours de sa première année, le nouvel arrivant doit être actif en programmant des entretiens/rencontres avec les responsables des différents services/ cercles/ cellules / groupes de travail afin d'avoir une vision 360 ° et de mieux appréhender la richesse de la structure et de sa vie coopérative.
- Le nouveau salarié répond également à un rapport d'étonnement qui permet de réinterroger nos pratiques et d'être en adaptation constante.
- Une soirée d'intégration est organisée par la personne responsable de l'animation et donc participant à cette vie coopérative.
- A la fin de la première année de présence dans la Scop la formation *Bienvenue en Scop*, PASS 1, PASS 2 (les formations du réseau SCOP SCIC) est proposée et animée par l'Union régionale des Scop, avant que le salarié demande à devenir associé.

Et encore

- Le Conseil d'administration prépare un document « Qu'est-ce qu'être associé ? » qui reprend les droits et devoirs et rappelle le calendrier d'accès au sociétariat et présente le passeport coopérateur